

PROCES-VERBAL

Séance du 25 février 2022

L'an 2022 et le 25 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente Jacques Poisson, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2022

Date d'affichage : 21/02/2022

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, SAUVERVALD Sylviane, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GENERALI Cécile à Mme RAGOBERT Catherine, POTIER-CARRASCO Nathalie à Mme CHEVALIER Sandrine, MM : DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

A été nommée secrétaire : M. DUVERGER Thibaud

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

Arrivée de Mme CHEVALIER Sandrine à 19h30, au cours du débat du premier point.

Présentation du rapport quinquennal 2017-2021 sur l'évolution des attributions de compensations CCPG

- Conformément aux dispositions du V (dernier §) de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, « tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »
- Le Rapport Quinquennal de la CCPG sur les Attributions de Compensation, présenté en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 25 novembre 2021 a fait l'objet de la délibération 2022-07 en Conseil Communautaire du 1^{er} février 2022 et a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 3 voix pour, 3 voix contre et 7 absentes

- **Prend acte** de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation de la CCPG pour la période 2017-2021.

Projet réhabilitation du préau du musée - Demande de subvention dans le cadre du contrat d'engagement aux projets structurants du territoire (Département – volet 2)

Madame la Maire expose le projet de réhabilitation du préau du musée qui a fait l'objet d'une

présentation de la Communauté de Communes du Pithiverais Gatinais en tant que projet à ambition supra communale. En juin 2021, le contrat d'engagement aux projets structurants du territoire a été signé avec le département. Il s'agit donc de formaliser la demande de subvention en faveur de la commune, fixée à 15 000€.

Le coût des travaux s'élève à 72 385€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le projet réhabilitation du préau du musée pour un montant de **72 385€ T.T.C.**
- **Adopte** le plan de financement ci-dessous :
- **Sollicite** une subvention de 15 000€ auprès du Département (Volet 2),

DEPENSES ACTUALISEES			FINANCEMENT		
	HT	TTC			
Platrerie, isolation	22 514,14 €	27 016,97 €	CRST	17 300,00 €	28,7%
Peinture	3 656,90 €	4 388,28 €	DEPARTEMENT volet 2	15 000,00 €	24,9%
Menuiseries	20 000,00 €	24 000,00 €	ETAT - DSIL	15 293,00 €	25,4%
Electricité	11 910,11 €	14 292,13 €			
<i>sous total</i>	58 081,15 €	69 697,38 €		47 593,00 €	78,9%
Audit énergétique	2 240,00 €	2 688,00 €			
			AUTOFINANCEMENT	12 728,15 €	21,1%
TOTAL	60 321,15 €	72 385,38 €	TOTAL	60 321,15 €	100,0%

- **Confirme** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 en section d'investissement au compte 2138,
- **Charge** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Changement porte sanitaires école Roger Giry

Madame Catherine RAGOBERT explique que la porte extérieure des sanitaires de l'école Roger Giry doit être remplacée.

Les deux portes des classes venant d'être changées par l'entreprise DERET dans le cadre des travaux d'accessibilité, il lui a été demandé de réaliser un devis :

	Date devis	HT	TTC	
Porte sanitaires école Roger Giry	20/01/2022	3 080,00 €	3 696,00 €	SARL DERET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Confirme** la nécessité de remplacer la porte extérieure des sanitaires de l'école Roger GIRY,
- **Approuve** le devis de la SARL DERET pour un montant de 3 080,00€ HT soit 3 696,00€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 21312,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Complément travaux préau musée

Madame Catherine RAGOBERT explique que l'avancée des travaux du préau du musée a révélé la nécessité de travaux complémentaires tels que la modification d'une porte intérieur simple en porte double et la réalisation d'un encastrement de tapis aux entrées.

Un devis de l'EURL Barruet est présenté :

Préau musée :				EURL BARRUET
porte intérieure double ald simple	31/01/2022	325,54 €	390,65 €	
tapis encastrés dans carrelage	04/02/2022	829,00 €	994,80 €	

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité de réaliser ces travaux complémentaires,
- **Approuve** le devis de l'EURL BARRUET pour un montant total de 1 154,54€ HT soit 1 385,45€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 2138,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Pose de 2 poteaux avec fourreau devant la boîte aux lettres de l'Agence Postale Communale

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que certains usagers stationnent devant la boîte aux lettres en empiétant sur le trottoir le temps d'y déposer leur courrier, ce qui crée une situation accidentogène. Il est proposé d'installer deux plots avec fourreau sur le trottoir afin d'empêcher tout stationnement.

Le devis de la société DMS (Nibelle) est présenté :

Pose de 2 poteaux avec fourreau	01/02/2022	1 155,00 €	1 386,00 €	DMS
--	------------	------------	------------	-----

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité d'effectuer les travaux avec installation d'un fourreau,
- **Approuve** le devis de la société DMS (Nibelle) pour un montant de 1 155,00€ HT soit 1 386,00€ TTC,
- **Confirme** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 en section d'investissement - au compte 2151,
- **Donne** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

Fourniture de 3 lilas des Indes

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que la commission de Fleurissement a pour projet de planter 3 lilas des Indes dans le bourg.

Un devis de l'entreprise ASSELIN est présenté :

3 lilas des Indes	10/02/2022	684,00 €	752,40 €	Pépinière ASSELIN
--------------------------	------------	----------	----------	-------------------

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité de réaliser cette plantation,
- **Approuve** le devis de la société ASSELIN pour un montant de 684,00€ HT soit 752,40€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 2121,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Remplacement d'un mât candélabre - route de Flotin

Madame Catherine RAGOBERT explique que lors du passage d'ENGIE - INEO pour remplacer les luminaires de la 2eme tranche, un mât de la route de Flotin s'est avéré défectueux, il convient de le remplacer.

Un devis de la société INEO est présenté :

Remplacement mat route de Flotin	01/02/2022	420,00 €	504,00 €	INEO
---	------------	----------	----------	------

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

- **Confirme** la nécessité de remplacer ce candélabre,
- **Approuve** le devis de l'entreprise INEO pour un montant de 420,00€ HT € HT soit 504,00€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 2152,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Déplacement d'un candélabre parking rue Saint Sauveur : choix de l'entreprise

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'un candélabre gêne le stationnement sur le parking de la rue Saint Sauveur, face aux monuments aux morts. Le candélabre sera déplacé le long du muret et protégé.

Deux devis sont présentés :

Déplacement candélabre parking rue St Sauveur	Date devis	HT	TTC
INEO	01/02/2022	1 236,00 €	1 483,20 €
ISI ELEC	01/12/2021	1 561,00 €	1 873,20 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

- **Confirme** la nécessité de déplacer ce candélabre,
- **Approuve** le devis de la société INEO pour un montant de 1 236,00€ HT soit 1 483,20€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 2152,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Création aménagement à l'arrière du lavoir : choix de l'entreprise

Après la matinée citoyenne de l'automne, il a été décidé par le comité de fleurissement de continuer le nettoyage de la parcelle située derrière le lavoir et de l'aménager. Deux devis sont présentés :

Aménagement zone arrière lavoir	Date devis	HT	TTC
JAQUET	19/01/2022	1 875,00 €	2 250,00 €
DMS	29/12/2021	1 880,00 €	2 256,00 €

- **Confirme** la nécessité d'aménager la partie arrière du lavoir,
- **Approuve** le devis de la société JAQUET pour un montant de 1875,00€ HT soit 2250,00€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 2128,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Acquisition d'une plaque vibrante : choix de l'entreprise

Monsieur Pascal SAUVAGE explique au Conseil Municipal la nécessité de faire l'acquisition d'une plaque vibrante pour les agents techniques. Deux devis sont présentés :

Plaque vibrante	Date devis	HT	TTC
AEB	17/02/2022	1 330,00 €	1 596,00 €
SOLOMAT Location	26/01/2022	1 495,00 €	1 794,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** la nécessité de faire l'acquisition d'une plaque vibrante,
- **Approuve** le devis de la société AEB pour un montant de 1 330,00€ HT soit 1 596,00€ TTC,

- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2022, en section d'investissement au compte 2157,
- **Délègue** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses :

A noter que la décision relative à la création d'une zone de stockage à l'arrière des tennis a été reportée à la demande de deux conseillers. Une réunion de la commission travaux sera réalisée sur site.

- Madame Catherine RAGOBERT
 - valide avec les conseillers la rédaction du message qui sera posté sur PanneauPocket et affiché sur les panneaux communaux. La présence d'un stand du Collectif Anti-Discrimination sur la place le dimanche matin est également évoquée avec rappel de la nécessité d'une information préalable en mairie.
 - fait le point sur le PLUi du Beaunois qui a fait l'objet d'un refus par les services de l'Etat. Un nouvel arrêt sera nécessaire. L'enquête publique est repoussée.
 - rappelle l'organisation d'une Matinée Citoyenne le 12 mars prochain.
 - remercie Magalie GRIVOT et les trois agents recenseurs qui ont rempli leur rôle avec implication et efficacité : 1 176 habitants.
 - lance le débat sur le parrainage d'un candidat à l'élection présidentielle.
 - évoque les opérations de communication du SITOMAP dans le cadre des nouvelles consignes de tri applicables à compter du 4 avril prochain (présence des emballages plastiques dans le bac jaune).
 - procède à la lecture du courrier reçu des services du Département sur la sécurisation du carrefour de la Boule d'Or, en réponse à nos demandes de précisions. Le projet suit son cours au niveau du Département et devrait être réalisé en 2022.
 - évoque la visite des services de la Région en charge du transport (Cars Rémi) y compris transport scolaire. A l'ordre du jour : déplacement de l'arrêt place de l'Eglise (-> rue de la Gare) et sécurisation arrêt rue la Cave.
 - précise que des demandes de devis sont en cours pour la création du site internet de la commune, en essayant de négocier au niveau de la Communauté de Communes.
 - questionne l'emplacement du jeu sur ressort à installer dans le square : au même endroit que celui du jeu supprimé.
- Monsieur Pascal SAUVAGE fait le point sur :
 - le projet de réfection de la toiture de la salle des fêtes. Monsieur Thibaud DUVERGER insiste sur notre exigence en matière de qualification spécifique étanchéité. Le doute persiste sur la solution technique envisagée sur un toit en pente.
 - les priorités retenues en matière de réfection du réseau hydraulique agricole. Un premier contact a été pris avec une entreprise afin d'obtenir un chiffrage.
 - la réunion avec la société Diagway qui a réalisé le diagnostic de nos voiries communales (27 km). La nature des travaux à réaliser a été chiffrée. Il convient de valider ce chiffrage avec des devis locaux.
 - le remplacement du tracteur et accessoires. Le cahier des charges technique est précisé et un premier chiffrage a été obtenu. Se pose la question du financement que Madame Catherine RAGOBERT va documenter.
- Monsieur Pascal SAUVAGE fixe la date du 11 mars prochain pour la prochaine Commission Travaux.

- Madame Sandrine CHEVALIER informe que le château d'eau est de nouveau opérationnel depuis ce vendredi. Les travaux de l'usine de traitement vont démarrer.
- Madame Sandrine CHEVALIER informe que les inscriptions au SIRIS sont à ce jour plus élevées que prévu. Par ailleurs une visite de l'école par la CCPG sera organisée le 2 mars prochain avec le conseiller pédagogique numérique de l'Inspection de l'Education Nationale.
- Monsieur Gilles BERTRAND évoque le loto organisé à Boiscommun par l'ENCN dans le cadre des 50 ans de l'entente : énorme succès en matière d'inscriptions. Pour cet anniversaire des activités festives sont envisagées pendant le week-end de l'ascension.
- Madame Mélanie LESSEUR liste les activités envisagées dans le cadre de la prochaine Matinée Citoyenne du 12 mars, y compris à l'angle de la rue du Trou Foletier. Elle remercie pour le travail déjà effectué par les agents (entretien du « Jardin du Curé » et taille des tuyas).
- Monsieur Thierry MERCIER
 - s'étonne de la présence de buses comme jardinières sur le trottoir rue de la Gare.
 - réclame le rétablissement du passage piétons en face de la boulangerie. Monsieur Pascal SAUVAGE rappelle que les services du Département ont fait part de son éventuelle dangerosité.
 - questionne sur l'arrivée de la fibre, toujours prévue, à ce stade, au cours du 1^{er} semestre 2023.
 - questionne sur l'action de la commune quant aux besoins d'élagage dans le bourg le long de la Rimarde et au carrefour de la route de Chemault. Les démarches auprès des propriétaires et notaire sont vaines.
- Monsieur Pascal SAUVAGE, à la demande de Monsieur Thierry MERCIER, encadrera les agents pour réhabiliter le passage pavé devant l'église. Il faut prévoir la neutralisation de l'entrée sur la place pendant les travaux.

Date du prochain conseil : **18 mars**

En mairie, le 04/03/2022
Madame La Maire,
Catherine RAGOBERT

